

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE



POST TENEDRAS LVX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une avenue dans
le quartier des Vernes à Meyrin

Du 21 avril 1961

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de
Meyrin en séance du 14 mars 1961 demandant de donner le nom
d'avenue Sainte Cécile à une artère de la Cité des Vernes;

vu la lettre du service des archives d'Etat adressée au dé-
partement des travaux publics en date du 20 mars 1961, proposant de
donner le nom de "Sainte Cécile" à cette artère;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des arté-
res du 9 octobre 1931.

ARRÊTÉ :

Il est donné le nom d'avenue Sainte Cécile (lieu-dit de la ré-
gion) à l'artère qui desservira les bâtiments situés entre la route de
Matégny et la route de Meyrin à Versoix.

Cette dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Secteur	1 ex.
Archives	1 ex.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

